



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

**Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 102
Séance du 12 décembre 2025**

Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2025

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 23

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 OCTOBRE 2025**

Membres présents avec voix délibérative

Représentants des professeurs et assimilés

Anne DAGUET-GAGEY
Pascal DEPREZ
Jean-François HENNINOT
Si Yan JIN
Bertrand MAZURE
Fanny VASSEUR-LAMBRY
Laurent ZALEWSKI

Représentants des autres personnels enseignants

Nicolas BLONDEL
Cyril DUBREU
Caroline LYVET
Cécile MACHUT
Valérie MUTELET
Anne PARRAIN
Olivier PETIT

Représentants des Biatss

Angelo ANGLANI
Sébastien LECOCQ
Virginie LECOUTEUX
Catherine POREBSKI
Isabelle PRIEM

Personnalités extérieures

Représentant un établissement d'enseignement secondaire
Hamed CHENITI
Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
Denis LEFEBVRE par procuration à Anne DAGUET-GAGEY
Représentant une organisation représentative des salariés
Nathalie HARDAT par procuration à Anne DAGUET-GAGEY
Représentant d'une institution culturelle
Marie-Lys MARGUERITE

Membres présents avec voix consultative

Damien FREBOURG, représentant Madame la Rectrice de l'académie de Lille
Pascale BOIZUMAULT, directrice de l'UFR Sciences
Laurence DELOFFRE, responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques
Ludovic DENIAU, directeur Général des Services
Ahmed EL KALADI, vice-président chargé des relations internationales
Anne-Laure HOJNATZKI, directrice des études

Kelig LE GRAND, directeur des Ressources Humaines, DGA
Sohaib LAFIFI, vice-président chargé du numérique
Corinne LEBLOND, directrice du SCD
Fabien PAPI, directeur des affaires financières
Marie-Pierre PARENTON, directrice de l'IUT de Lens
Gabriel VELU, directeur de l'EIA

Membres excusés

Isabelle CABY, vice-présidente de la CFVU
Fabien CAQUERET, agent comptable
Sylvie COUPLEX, vice-présidente vie étudiante
Marie-Hélène GARCIA, directrice de l'UFR des langues

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

I. GOUVERNANCE

1. Approbation des PV du CA du 4 juillet 2025 et du 11 juillet 2025 (vote)
2. Points d'actualité
3. Convention de mise à disposition à l'université d'Artois de locaux appartenant au département du Pas de Calais (vote)
4. Convention d'accord de partenariat documentaire relative au fonds Robinson entre l'université d'Artois et le conseil départemental du Pas-de-Calais (vote)

II. BUDGET-FINANCES

5. Sortie d'inventaire physique (vote)

III. RESSOURCES HUMAINES

6. Campagne d'emplois 2026 (vote)
7. Révision triennale du RIFSEEP (vote)
8. Actualisation des grilles de rémunération des agents contractuels (vote)
9. Contingent CRCT 2026-2027 (vote)
10. Contingent d'aménagements de services (enseignants 2nd degré et enseignants contractuels CDI) 2026-2027 (vote)
11. Liste des fonctions PCA 2025-2026 (vote)

IV. RECHERCHE

12. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – AUDACE « Approche interdisciplinaire pour Une transition DurAble des plastiques – Chaîne de valeurs et Economie circulaire » - laboratoires UCCS et CDEP (vote)
13. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – CAMELIA « Confiance en une intelligence Artificielle Maîtrisée, Ethique, Logique, Inclusive et pourtant Ambitieuse » – laboratoire CRIL (vote)
14. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – DUBIOVA « Production durable de biomolécules à haute valeur ajoutée (One Health) issues de bioressources régionales d'intérêt environnemental » - laboratoires UCCS-LGCgE-BioEcoAgro (vote)
15. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – SALICORNE « Structures Additives Littorales Innovantes pour la Conservation et l'Optimisation des Ressources Naturelles et Écologiques » – laboratoire UTA (vote)
16. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional StartAIRR – ParBioRad « Paroi PARietodynamique BIOsourcée à chauffage RADiant » – laboratoire LGCgE (vote)
17. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional Industrie du Futur et du FEDER Hauts de France- BioFabIA « Bioconception et fabrication de prothèse médicale assistée par IA » – laboratoire LGCgE (vote)
18. Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional Industrie du Futur – MIRAI – laboratoire LGI2A (vote)
19. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – FEDER - programmation 2025 – laboratoire LSEE (vote)

20. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MANIFEST – FEDER - programmation 2025 – laboratoire UCCS (vote)
21. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER RITMEA – FEDER - programmation 2025 – laboratoire LGI2A (vote)
22. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet Fonds pour une Transition Juste – CIR4PACK – Laboratoire UCCS (vote)

V. FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

23. Demande d'accréditation hors-vague : création de la licence Professorat des écoles (LPE) à la rentrée universitaire 2026/2027 (vote)
24. Convention de subvention pour le programme ERASMUS+ 2025-1-FR01-KA171-HED-000336342 (vote)
25. Rétrocession de la part CVEC 24/25 aux IFSI (vote)
26. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France dispositif (PRAC4.0] – Projets à rayonnements artistiques et culturels (vote)

Madame la présidente ouvre la séance à 9h30.

GOUVERNANCE

Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2025

Madame la présidente soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 04 juillet 2025.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2025, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025

Madame la présidente soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juillet 2025, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Points d'actualité

- Label HRS4R

Madame la présidente annonce que l'université d'Artois a obtenu le label HRS4R (« Human resources strategy for researchers » ou « stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs »). Cette démarche vise à améliorer les pratiques des établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs. Elle se réjouit de cette nouvelle et remercie l'ensemble des collègues impliqués dans cette démarche qui a nécessité une mobilisation importante dans un calendrier serré.

- HCERES

Madame la présidente explique que l'université a reçu récemment le rapport provisoire de l'HCERES portant sur l'établissement et qu'il fait actuellement l'objet d'une diffusion auprès des collègues concernés à des fins de vérification et demande de rectification des éventuelles erreurs factuelles. Les rapports d'évaluation des deux IUT par la commission consultative nationale (CCN-IUT) ont également été reçus. Ces rapports sont globalement satisfaisants et ne contiennent pas d'élément particulièrement nouveau ou surprenant. S'agissant du rapport HCERES, il pointe tout de même quelques faiblesses ou sujets d'attention qu'il conviendra de surveiller. Les rapports des IUT sont élogieux et montrent que les deux IUT sont parfaitement implantés et actifs sur le territoire.

- Consortium italien

Madame la présidente rappelle que l'université Artois participe, avec les deux autres universités de l'AAU et trois universités italiennes (Naples-Parthénope, Calabre et Palerme), à un consortium franco-italien. Une réunion de ce consortium s'est tenue début octobre à Cosenza, en Calabre sur le thème du développement durable. Elle a permis de nombreux échanges entre doctorants et encadrants. Des doctorants ont pu présenter leurs travaux, certains sous la forme d'un mini concours du type « ma thèse en 180 secondes ». Une visite de locaux, notamment la bibliothèque et les laboratoires, a été organisée. L'université de Calabre vient d'inaugurer un cyclotron, accélérateur de particules, pour lequel elle a été subventionnée par la région pour plus de 50 M€ : le directeur du laboratoire a présenté ce nouvel équipement aux participants.

Le souhait est de poursuivre et d'amplifier la collaboration au sein de ce consortium, en organisant deux ou trois rencontres par an. La prochaine aura lieu à l'université d'Artois et sera organisée au printemps prochain sur le thème de l'IA, l'idée étant de proposer des thèmes qui sont susceptibles d'associer sciences fondamentales et appliquées et sciences humaines et sociales.

- Organisation des élections universitaires 2025

Laurence Deloffre, responsable du SAGJ, explique qu'il s'agit d'une part de pourvoir des sièges qui se trouvent vacants, par mutation, promotion ou départ, au sein des conseils centraux et de composantes. S'agissant du conseil d'administration, un siège est ainsi à pourvoir dans le collège des usagers.

D'autre part, il convient de procéder à l'élection au sein des conseils des IUT et de l'EIA, des représentants des étudiants, dont le mandat, d'une durée de deux ans, est arrivé à échéance.

Enfin, l'élection concernera la totalité des représentants du conseil de l'IUT de Lens.

Le scrutin a lieu par voie électronique le 25 et le 26 novembre, et les candidatures devront avoir été déposées avant le 6 novembre 16 heures. Tous les documents, les formulaires, les arrêtés, sont disponibles sur l'intranet, rubrique élection de 2025, et le SAGJ est disponible pour tout renseignement.

Madame la présidente remercie le SAGJ, qui, depuis le passage au vote électronique, a également en charge l'organisation des élections des conseils de composantes. Elle remercie également les représentants des personnels de l'IUT de Lens dont le mandat s'achevait en principe en février 2026. Afin de permettre de n'avoir qu'une seule période électorale par an, en novembre, ces représentants ont accepté d'écourter, par démission, leur mandat.

- Finances

Madame la présidente indique que, selon des informations reçues du ministère, le montant correspondant à l'augmentation de quatre points du CAS pension devrait être pris en charge à 50 % par l'État.

Elle attire l'attention des membres sur la réforme de la protection sociale complémentaire qui rend obligatoire l'adhésion au nouveau contrat collectif obligatoire en santé avec prise d'effet au 1^{er} mai 2026. Ce nouveau contrat est géré par la MGEN. Aussi, chaque agent a reçu un mail de la MGEN décrivant la procédure d'affiliation qu'il convient de respecter. Certains messages étant arrivés dans le courrier indésirable, elle invite chacun à bien vérifier et à diffuser l'information. Tous les agents sont tenus de suivre la procédure d'affiliation, y compris ceux qui dépendaient déjà antérieurement de la MGEN. Elle souligne que la part employeur de ce nouveau contrat est totalement à la charge de l'université, sans aucune compensation par l'État.

Fabien PAPI, DAF, regrette cette absence de compensation par l'État, qui va pénaliser l'université, alors même que la décision ne relève pas d'elle. La prise en charge impactera la masse salariale et en conséquence également le ratio « Dizambourg », à partir duquel la santé financière de l'établissement est appréciée.

Convention de mise à disposition à l'université d'Artois de locaux appartenant au département du Pas-de-Calais

Bertrand Mazure, vice-président, explique que cette convention a pour objet de préciser les conditions d'occupation des locaux mis à disposition de l'université par le département du Pas-de-Calais sur le campus arrageois et sur le périmètre de l'INSPE. Il commente le plan cadastral annexé à la convention. Les locaux concernés sont le bâtiment N, ainsi que les étages 1 et 2 des bâtiments R et U.

La mise à disposition est consentie gratuitement pour une durée de 25 ans, mais en contrepartie l'université assurera sur ces bâtiments les charges du propriétaire. L'université envisage d'y effectuer plus de 4 M€ de travaux.

Madame la présidente précise que la négociation de cette convention se poursuit depuis plus de 10 ans. Un accord a finalement été trouvé, mais il sera possible par avenir de faire évoluer la répartition des surfaces mises à disposition respectivement de l'université d'Artois et de l'INSPE.

La convention de mise à disposition à l'université d'Artois de locaux appartenant au département du Pas-de-Calais est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Convention d'accord de partenariat documentaire relative au fonds Robinson entre l'université d'Artois et le conseil départemental du Pas-de-Calais

Bertrand Mazure, vice-président, explique que cette convention, en lien avec celle qui vient d'être soumise au vote, porte sur le fonds Robinson qui comprend 55 000 documents relatifs à la littérature de jeunesse dont au moins 15 000 ouvrages. Ce fonds constitue une référence en matière de littérature de jeunesse. Il est la propriété de l'université d'Artois, qui a développé un axe de recherche autour de cette thématique. L'objet de la convention est de pouvoir en élargir l'accès en le mettant à disposition de tous les acteurs du livre.

Corinne Leblond, directrice du SCD, précise que le partenariat avec le département autour du fonds Robinson existe depuis 2015, et qu'il s'agit ici du second renouvellement de la convention, pour une durée de 5 ans. Le partenariat a débuté par des activités de catalogage et de mise à disposition du fonds, et va se poursuivre par une démarche de formation, de médiation, d'animation, d'organisation de journées d'études afin de faire connaître plus largement ce fonds.

Le conseil départemental et l'université d'Artois mettent à disposition, selon un temps de travail adapté aux besoins de fonctionnement, deux agents de catégorie B. La bibliothèque Robinson est ouverte deux jours par semaine à tous les acteurs du livre, les enseignants, les médiateurs intéressés par des projets portant sur la littérature de jeunesse. Le conseil départemental s'engage dans les activités de médiation notamment avec ses propres publics (bibliothécaires, professeurs de collège, enfants, collégiens.)

La convention d'accord de partenariat documentaire relative au fonds Robinson établie entre l'université d'Artois et le conseil départemental du Pas-de-Calais, telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET-FINANCES

Sortie d'inventaire physique

Fabien Papi, directeur des affaires financières, rappelle que les listes de sortie d'inventaire sont présentées le plus régulièrement possible, pour permettre une meilleure visibilité sur les biens restant à sortir de l'inventaire.

Les sorties d'inventaire, telles que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RESSOURCES HUMAINES

Campagne d'emplois 2026

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 09 octobre 2025 et du CAC du 10 octobre pour les postes d'enseignants-chercheurs.

Madame la présidente et monsieur le DGS commentent le tableau des postes proposés à la publication en 2026, en le projetant.

Les principaux points suivants sont soulignés.

- A l'EIA : un emploi de maître de conférences, en section 25 ou 26, avec un rattachement au LML est proposé. Le document indique qu'il s'agit d'une création franche, alors que cet emploi relève en réalité du redéploiement du poste de PR libéré par le départ à la retraite de notre ancien président, emploi converti en MCF et transféré à l'EIA afin de répondre aux besoins croissants de l'école d'ingénieurs.
- A l'IUT de Béthune :
 - Un emploi de PR en section 63 est proposé alors que seul un poste de MCF était utilisable : il est compensé par la restitution d'un ATER « historique ».

- Une modification est à noter par rapport aux documents communiqués aux membres du conseil. La discipline du poste de PRAG affiché en « lettres modernes » est remplacé par « économie-gestion-communication, organisation et gestion des ressources humaines ».
- Un emploi de maître de conférences en section 60, rattaché au LGCgE, est une création franche sur les fonds propres de l'IUT.
- A l'IUT de Lens :
 - L'emploi PRAG ou PRCE, en création franche, correspond aux emplois obtenus dans le cadre de la transformation des DUT en BUT. Il s'agit d'un poste ouvert au titre de 2025 dont le recrutement s'est avéré infructueux.
 - Un poste de PRAG en anglais a été oublié : il fera l'objet d'un point à l'ordre du jour des prochains CSAE et conseil d'administration.
- A l'UFR de Droit et EGASS, des emplois de MCF et PR changent de section CNU afin de mieux répondre aux besoins.
- A l'UFR des lettres, ainsi qu'à l'UFR des STAPS, un aménagement à la règle selon laquelle un emploi devenu vacant n'est pas immédiatement republié pendant un an est proposé. Il s'agit d'anticiper un départ à la retraite dans un contexte où plusieurs emplois vont se libérer au sein de cette UFR et que pour certains de ces emplois une carence de deux ans avant publication sera, en compensation, opérée.
- Enfin, un poste d'adjoint technique publié en BAP J est proposé au titre des recrutements BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi, c'est-à-dire en situation de handicap) sans affectation prédéterminée.

La campagne d'emplois 2026, telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Révision triennale du RIFSEEP

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 09 octobre 2025.

Valérie Mutelet, vice-présidente, commente la proposition de révision triennale du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). La révision triennale est une obligation réglementaire. Cependant, elle n'avait pas pu avoir lieu en 2024, faute d'instruction ministérielle et d'enveloppe financière. Une revalorisation avait toutefois été effectuée en 2024, l'université ayant décidé d'abonner de 170 000 € les crédits destinés au régime indemnitaire des personnels BIATSS.

Le ministère n'a, à ce jour, toujours pas annoncé d'enveloppe financière pour soutenir cette révision. L'université a toutefois, dans un souci de pérennité, souhaité proposer cette révision pour les 3 ans qui viennent en abondant l'enveloppe de 250 000 €. Un groupe de travail s'est réuni et a permis l'établissement d'un consensus rapide.

Les objectifs poursuivis étaient de valoriser les emplois de catégorie A afin de rendre ce corps plus attractif, de permettre aux agents de catégorie C de mieux faire face au coût de la vie, et de ne pas discriminer les agents de catégorie B.

La proposition est de majorer les régimes indemnitaire de 12 % en catégorie A, (contre 8% l'an dernier) 9% en catégories B et C (contre respectivement 6% et 9% l'an dernier).

La revalorisation prend effet rétroactivement au 01/01/2025.

Sébastien Lecocq, au nom du SNPTES, remercie madame la présidente pour l'effort consenti au personnel.

Madame la présidente précise que l'établissement a estimé nécessaire de procéder à cette augmentation des régimes indemnitaire et que l'enveloppe dégagée est effectivement conséquente. Elle souligne à quel point les recrutements de collègues en catégorie A sont devenus difficiles, la concurrence étant rude avec les offres salariales du privé, mais aussi avec d'autres administrations qui offrent des régimes indemnitaire plus avantageux.

La révision triennale du RIFSEEP, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Actualisation des grilles de rémunération des agents contractuels

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 09 octobre 2025.

Kelig Le Grand, DRH, commente les modifications des grilles de rémunération des agents contractuels BIATSS et enseignants.

S'agissant des enseignants contractuels en CDD ou en CDI, ces derniers sont rémunérés en référence à la grille des professeurs certifiés lorsqu'ils ne sont pas titulaires d'un doctorat, et en référence à la grille des professeurs agrégés lorsqu'ils le sont. Jusqu'à présent, l'évolution triennale de rémunération pouvait être effectuée soit sur une base minimale, soit sur une base maximale. Dans un souci de simplification, il est proposé de ne conserver qu'une évolution unique triennale, sur la base de l'effet maximal.

Il est d'autre part proposé, pour les enseignants contractuels en CDI, l'octroi d'une prime mensuelle, correspondant à la moitié de la prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux enseignants du premier et du second degré soit un brut mensuel de 145,85 €.

Concernant les personnels BIATSS, jusqu'à présent les infirmières et infirmiers du service de santé étudiante étaient rémunérés en référence à la grille des assistants ingénieurs contractuels. Il est proposé d'aligner la rémunération de ces collègues sur la grille de rémunération des infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale, devenue plus intéressante à la suite du « Ségur de la santé ».

Ces mesures, si elles sont adoptées aujourd'hui, prendront effet rétroactivement au 1er janvier 2025.

S'agissant en revanche de la situation des psychologues contractuels du service de santé étudiante, dont la situation a été étudiée à la demande des organisations syndicales, un alignement sur la grille des psychologues de l'Éducation nationale serait moins avantageux que la poursuite de l'utilisation de la grille des ingénieurs d'études sur laquelle ils sont rémunérés. Cette dernière est donc maintenue.

L'actualisation des grilles de rémunération des agents contractuels, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Contingent CRCT 2026-2027

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 09 octobre 2025.

Valérie Mutelet rappelle qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques susceptibles d'être accordés par l'établissement.

Comme l'an dernier, il est proposé pour l'année universitaire 2026-2027 de maintenir à 6 le nombre de semestre de CRCT à attribuer au titre de l'université d'Artois.

Le contingent de congés pour recherches ou conversions thématiques au titre de l'année universitaire 2026-2027, tel que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Contingent d'aménagements de services (enseignants 2nd degré et enseignants contractuels CDI) 2026-2027

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 09 octobre 2025.

Valérie Mutelet indique qu'il appartient également au conseil d'Administration de fixer le nombre d'aménagements de service qui seront attribués au titre de l'établissement pour l'année universitaire 2026-2027.

Il est proposé de fixer, comme l'an dernier, à 2 fois 192H TD le nombre d'aménagements de service à attribuer à des enseignants du second degré, du premier degré ou à des enseignants contractuels en CDI préparant une thèse, une habilitation à diriger des recherches, un concours de l'enseignement ou poursuivant des travaux de recherche antérieurement engagés.

Le contingent d'aménagements de service des enseignants du second degré et des enseignants contractuels en CDI au titre de l'année universitaire 2026-2027, tel que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Liste des fonctions PCA 2025-2026

Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité du CSAE du 09 octobre 2025.

Valérie Mutelet explique que la liste des fonctions PCA doit être votée chaque année, et que les fonctions et montants sont reconduits à l'identique.

La liste des fonctions des primes de charge administrative au titre de l'année universitaire 2025-2026, telle que figurant sur le document communiqué aux membres, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RECHERCHE

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – AUDACE « Approche interdisciplinaire pour Une transition DurAble des plastiques – Chaîne de valeurs et Economie circulaire » - laboratoires UCCS et CDEP

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que ce projet est porté par les laboratoires UCCS et CDEP. La demande d'aide, principalement destinée à l'achat de consommables et au financement d'un stage de master de six mois, est de 19 000 € pour un coût total du projet de 70 941 €.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – AUDACE « Approche interdisciplinaire pour Une transition DurAble des plastiques – Chaîne de valeurs et Economie circulaire » - laboratoires UCCS et CDEP, communiqué aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – CAMELIA « Confiance en une intelligence Artificielle Maîtrisée, Éthique, Logique, Inclusive et pourtant Ambitieuse » – laboratoire CRIL

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que le coût total de ce projet porté par le CRIL est de 221 184 €. La demande d'aide, 110 000 €, vise à financer le recrutement de deux post-doctorants pendant 12 mois.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – CAMELIA « Confiance en une intelligence Artificielle Maîtrisée, Éthique, Logique, Inclusive et pourtant Ambitieuse » – laboratoire CRIL, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – DUBIOVA « Production durable de biomolécules à haute valeur ajoutée (One Health) issues de bioressources régionales d'intérêt environnemental » - laboratoires UCCS-LGCgE-BioEcoAgro

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que ce projet est porté par trois laboratoires : UCCS, LGCgE et BioEcoAgro. La demande d'aide, de 81 900 €, vise l'achat de consommables ainsi que le recrutement de deux IGE pendant 8 et 13 mois. Le coût total du projet s'élève à 160 900 €.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – DUBIOVA « Production durable de biomolécules à haute valeur ajoutée (One Health) issues de bioressources régionales d'intérêt environnemental » - laboratoires UCCS-LGCgE-BioEcoAgro, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – SALICORNE « Structures Additives Littorales Innovantes pour la Conservation et l'Optimisation des Ressources Naturelles et Écologiques » – laboratoire UTA

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure indique que le coût total du projet porté par le laboratoire UTA est de 161 389 €. La demande d'aide, de 81 055 €, vise à assurer le recrutement d'un IGR pendant 24 mois.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional InSPIR Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional – SALICORNE « Structures Additives Littorales Innovantes pour la Conservation et l'Optimisation des Ressources Naturelles et Écologiques » – laboratoire UTA, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional StartAIRR – ParBioRad « Paroi PARietodynamique BIOsourcée à chauffage RADiant » – laboratoire LGCgE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que ce projet du LGCgE représente un coût total de 108 782 €. La demande d'aide, de 79 982 €, concerne à la fois des frais de fonctionnement, d'équipement informatique et de personnel avec le recrutement d'un IGE pendant 6 mois.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional StartAIRR – ParBioRad « Paroi PARietodynamique BIOsourcée à chauffage RADiant » – laboratoire LGCgE, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional Industrie du Futur et du FEDER Hauts de France– BioFabIA « Bioconception et fabrication de prothèse médicale assistée par IA » – laboratoire LGCgE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que ce projet du LGCgE représente un coût total de 257 186 €. Une demande d'aide de 8 000 € auprès de la Région, sert à couvrir les frais de fonctionnement et une autre de 86 799,66 € sur fonds FEDER concerne le recrutement d'un doctorant.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional Industrie du Futur et du FEDER Hauts de France– BioFabIA « Bioconception et fabrication de prothèse médicale assistée par IA » – laboratoire LGCgE, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional Industrie du Futur – MIRAI – laboratoire LGI2A

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que ce projet du LGI2A représente un coût total de 188 987 €. La demande d'aide, de 90 000 €, concerne des frais de mission ainsi que le recrutement d'un post-doctorant pendant 16 mois.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif régional Industrie du Futur – MIRAI – laboratoire LGI2A, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – FEDER - programmation 2025 – laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure indique que ce projet, porté par le LSEE, représente un coût total de 349 278 €. Une première demande d'aide de 150 000 € à la Région porte sur l'achat d'un équipement et une seconde demande, de 165 300 €, sur fonds FEDER, porte sur le recrutement de deux post-doctorants pour une période de 18 mois.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 – FEDER – programmation 2025 – laboratoire LSEE, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MANIFEST– FEDER - programmation 2025 – laboratoire UCCS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure précise que ce projet de l'UCCS représente un coût total de 751 605 €. Une demande d'aide de 380 000 € sur fonds FEDER vise à assurer le recrutement de 2 post-doctorants pendant 1 an, et participe à l'acquisition d'un diffractomètre.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MANIFEST – FEDER - programmation 2025 – laboratoire UCCS, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER RITMEA – FEDER - programmation 2025 – laboratoire LGI2A

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure indique que ce projet du LGI2A représente un coût total de 183 576 €. La demande d'aide de 130 000 € sur fonds FEDER vise à couvrir des frais d'équipement.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER RITMEA – FEDER - programmation 2025 – laboratoire LGI2A, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet Fonds pour une Transition Juste – CIR4PACK – Laboratoire UCCS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 19 septembre 2025.

Bertrand Mazure indique que le coût total du projet, porté par l'UCCS, est de 725 146 €. Une demande d'aide de 560 534 € concerne à la fois des frais de fonctionnement et d'équipement ainsi que le recrutement d'un IGE pendant 36 mois.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet Fonds pour une Transition Juste – CIR4PACK – Laboratoire UCCS, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

Demande d'accréditation hors-vague : création de la licence Professorat des écoles (LPE) à la rentrée universitaire 2026/2027

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 19 septembre 2025.

Madame la présidente précise que le dossier va être présenté par Anne-Laure Hojnatzki et Pascale Boizumault, en l'absence d'Isabelle Caby, excusée. La nouvelle licence professorat des écoles, dite LPE, sera ouverte à compter de la rentrée universitaire prochaine mais son organisation n'est pas encore complètement finalisée et reste en discussion avec le rectorat et l'INSPE. Le dossier ainsi que la maquette ont été adoptés par notre CFVU ainsi que par celles des universités de Lille et du Littoral.

Anne-Laure Hojnatzki, Directrice des études, explique qu'à l'université d'Artois, la LPE sera portée par l'UFR des sciences Jean Perrin. La création de la LPE s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation initiale des professeurs des écoles qui vise à préparer les étudiants plus tôt au métier. Le concours est déplacé du niveau Bac+ 5 au niveau Bac+ 3, afin de former les étudiants reçus au concours de manière plus professionnalise en leur faisant suivre un master enseignement éducation premier degré (M2E). Les objectifs plus particuliers de la LPE sont de consolider les connaissances fondamentales de l'étudiant, de lui permettre d'acquérir

des connaissances pédagogiques, de connaître, comprendre et mettre en pratique les principes et les valeurs de la République. Il s'agit également de découvrir progressivement le métier de professeur des écoles, grâce à 10 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles.

Pascale Boizumault, directrice de l'UFR des sciences, poursuit en indiquant que le projet est porté par l'INSPE, composante de l'université de Lille, en co-acréditation avec l'université d'Artois, l'ULCO et en partenariat avec l'UPHF. La capacité totale d'accueil en L1 est de 324 étudiants, soit 9 groupes de 36 étudiants répartis sur les 6 sites régionaux de l'INSPE, auxquels s'ajoutent un site à Lens et un site à Dunkerque. Sur ces deux derniers sites, une formation de préparation au concours de PE existe depuis plusieurs années. Les critères d'admission, la maquette, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences et le jury sont communs. Ils sont organisés par l'INSPE et l'université de Lille. 60% des places du concours sont réservées aux étudiants titulaires de la licence LPE, qui sont par ailleurs dispensés des épreuves d'admissibilité du concours. Cette procédure s'appelle un « fast-track ».

Anne-Laure Hojnatzki indique que la LPE a pour objectif de proposer aux étudiants de nombreuses possibilités de réorientation et de passerelle vers d'autres licences afin de ne pas les bloquer dans une voie trop spécifique. Des possibilités d'intégrer la LPE en cours de cursus existeront sur examen du dossier par une commission. Enfin, comme pour toute autre licence, la LPE doit contenir une initiation à la recherche. C'est la raison pour laquelle 86 enseignants chercheurs sont impliqués et que la LPE repose sur des laboratoires de recherche (GIS PREHAUTS, et pour l'université d'Artois, Textes et Cultures, Grammatica, CREHS, URePSSS...).

Pascale Boizumault explique que la maquette propose, en L1 et L2, 8 semaines de stages massés en école primaire, et, en L3, 2 semaines en contexte inclusif en France ou à l'international. Les stages d'observation et de pratique accompagnés sont organisés de manière progressive et graduée.

Les moyens humains disponibles sont composés d'enseignants chercheurs, d'enseignants (professeur des écoles, PRAG, des PRCE) et d'enseignants maîtres-formateurs (EMF).

4 blocs de compétences, prévus dans le cadre national, sont proposés :

1. s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire ;
2. analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement et d'apprentissage ;
3. s'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier ;
4. construire son projet professionnel.

Une centaine d'heures reste disponible pour permettre une adaptation à chaque territoire. C'est sur cette base que l'université d'Artois a pu engager une discussion avec l'INSPE pour maintenir à Lens un groupe orienté vers une voie scientifique.

Elle commente la maquette projetée en précisant que 72% des heures d'enseignement seront, pour la première année, assurées par l'université d'Artois et 28% par des maîtres formateurs. Elle explique que dans le cadre de la préparation au concours actuellement en place, la « 3PE » est adossée à la licence sciences de la vie. L'UFR des sciences travaille en collaboration avec les enseignants du lycée de Wingles. Elle salue ce partenariat qui a porté ses fruits en offrant un parcours 3PE de qualité.

Madame la présidente regrette de voir le parcours 3PE s'éteindre progressivement : à la rentrée prochaine, seule la L1 de la LPE ouvrira, le parcours 3PE s'éteindra progressivement sur les deux années suivantes. L'université d'Artois devra donc financer à la fois les deux dernières années du parcours 3PE, et les 72 % des enseignements qu'elle assure dans la LPE. Tout cela représente un coût financier non négligeable. Elle précise que cette question de la charge du financement des enseignements de la LPE n'est pas encore finalisée et est encore

en négociation avec le rectorat. En principe, la réglementation prévoit que la formation LPE soit assurée à 50% par les universités et à 50% par l'INSPE, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Enfin, et contrairement au fonctionnement actuel de la « 3PE », les intervenants enseignants du lycée de Wingles ne pourront plus intervenir sur service statutaire. S'ils souhaitaient poursuivre en LPE, ils ne pourraient plus y intervenir qu'en service complémentaire, ce qui ne semble pas être leur souhait.

Pascale Boizumault rappelle que pour un groupe de 36 étudiants, plus de 800 étudiants issus du territoire de l'Artois postulaient au parcours 3PE, et ce alors même qu'aucun dispositif de « fast track » ne rendait cette préparation particulièrement attractive. La demande locale est donc extrêmement forte. Elle exprime, rejoints par madame la présidente, ses regrets de devoir abandonner ce dispositif de préparation 3PE.

Elle regrette aussi que les enseignants du lycée de Wingles, qui se sont engagés et investis très fortement dans la préparation 3PE, se trouvent écartés de la licence LPE. Une partie des enseignements étaient faits dans le lycée, une autre partie à l'université : le projet était magnifique car il illustrait parfaitement le principe du continuum bac -3/bac+3. Elle exprime la frustration ressentie par tous.

Hamed Cheniti, proviseur du lycée de Wingles depuis la rentrée, confirme que les enseignants lui ont fait part de leurs regrets, car ils ne pourront plus intervenir sur service, et qu'ils ne souhaitent pas le faire en service complémentaire.

Madame la présidente estime que dès lors que la réforme est imposée, il convient de tenter de l'appliquer tout en conservant les acquis du 3PE. Elle précise, s'agissant de la préparation au concours qui existait également à l'UFR des lettres, que celle-ci pourra être maintenue. Elle ne bénéficiera pas du « fast track », alors que l'INSPE ouvre sur ce même site arrageois un groupe de LPE qui, lui, en bénéficiera.

Elle espère que les discussions en cours avec le rectorat et l'INSPE aboutiront à une maquette de formation satisfaisante pour tout le monde. Les étudiants qui réussiront le nouveau concours PE, tout comme ceux, actuellement en licence 3 dans les disciplines préparées à l'université d'Artois, qui le passeront au printemps prochain, intégreront le master M2E, complètement géré par l'INSPE. Ceux qui auront validé la LPE mais échoué au concours du CRPE pourront intégrer un cursus de re-préparation au sein du M2E. Tel n'est pas le cas des étudiants qui auraient échoué au concours du CAPES mais validé leur licence : pour l'instant, l'INSPE refuse de les accueillir au sein du M2E dans un parcours dédié, contrairement au choix fait dans d'autres académies. La réflexion reste ouverte. L'hypothèse de les inscrire en DU semble exclue et il est impossible de réinscrire un étudiant dans une licence qu'il a obtenue. De même, créer un parcours de master pour des étudiants qui ne le suivraient qu'un an (s'ils obtiennent le concours l'année suivante) aurait un impact négatif sur nos résultats de master.

Elle regrette que le ministère ait engagé cette réforme sans avoir de vision claire des situations dans lesquelles les étudiants vont se retrouver. Cela provoque nombre de questions angoissées des étudiants sur le sort qui leur sera réservé, questions auxquelles nous sommes dans l'incapacité de répondre.

La demande d'accréditation hors-vague : création de la licence Professorat des écoles (LPE) à la rentrée universitaire 2026/2027, communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de subvention pour le programme ERASMUS+ 2025-1-FR01-KA171-HED-000336342

Ahmed El Kaladi, vice-président, présente cette convention de subvention sur Fonds de Politique Extérieure, qu'on appelait auparavant « Mobilité Internationale de Crédit ». Elle résulte d'un appel à projet dont l'université d'Artois a été lauréate.

La convention de subvention pour le programme ERASMUS+ 2025-1-FR01-KA171-HED-000336342, telle que communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rétrocession de la part CVEC 24/25 aux IFSI

Bertrand Mazure explique qu'il s'agit d'adopter le montant, pour l'année 2024/2025, de la part CVEC reversée à chaque institut de formation en soins infirmiers (IFSI) partenaire.

Les étudiants des 6 IFSI partenaires sont inscrits à l'université d'Artois, et doivent à ce titre s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS. En contrepartie, ils bénéficient de certains services de la vie étudiante.

Une partie de la CVEC doit cependant être reversée à chaque IFSI. Cette part est calculée au prorata du nombre d'étudiants s'étant acquittés du droit CVEC. Elle est fixée à 65% du montant de la part CVEC reversée par le CROUS à l'université d'Artois (72,48 €). Le montant total du versement, sur la base de 1 881 étudiants inscrits, est de 88 617,67 €.

La rétrocession de la part CVEC 2024/2025 aux IFSI, telle que communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France dispositif [PRAC4.0] – projets à rayonnements artistiques et culturels

Bertrand Mazure précise qu'il s'agit de l'habituelle demande de subvention annuelle du service de la vie culturelle et associative à la région pour un montant de 35 000 € pour un coût total de 144 350 € afin de contribuer à la mise en place du programme culturel offert sur les différents sites.

La demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France dispositif [PRAC4.0] – projets à rayonnements artistiques et culturels, telle que communiquée aux membres du conseil, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame la présidente remercie les membres de leur attention et lève la séance à 11h10.